

Besançon

Citadelle éclairée: c'est beau, mais à quel prix pour la faune?

Le nouveau maire de Besançon Ludovic Fagaut a «rallumé» le monument le plus visité de Franche-Comté. Mais des scientifiques et responsables d'associations environnementales s'inquiètent de l'impact d'un éclairage intense sur la faune, notamment les chauves-souris.

Cela restera comme sa toute première décision: le «rééclairage» de la Citadelle, le monument le plus visité de Franche-Comté. Un engagement de campagne du candidat (LR) Ludovic Fagaut, qu'une fois élu, le nouveau maire de Besançon a aussitôt mis à exécution.

Politiquement, on peut y voir un pied de nez à Anne Vignot, la maire sortante (Les Verts) battue à l'issue des municipales. C'était son équipe qui, en 2020, au nom de l'écologie et de la sobriété énergétique, avait coupé les projecteurs qui éclairaient depuis des lustres les remparts de Vauban. En appuyant de nouveau sur le «on», Ludovic Fagaut affiche, en quelque sorte, l'éclat d'une victoire sur des «écologues» fortement critiqués pour leur peu d'intérêt supposé à la «mise en valeur» de la ville.

«Ce que je souhaite», complète le maire, «c'est mettre en lumière un fleuron, un joyau de notre patrimoine, qui est resté caché pendant six ans. C'est une mesure qui était très attendue des Bisontins. Regardez les réseaux sociaux, il y a énormément de messages positifs à ce



La Citadelle est «mise en lumière» depuis quelques jours, de la tombée de la nuit à 23 h 30. Photo Ludovic Laude

sujet ».

Au-delà, la nouvelle majorité veut faire de la Citadelle la locomotive du «développement de l'économie touristique et patrimoniale».

Pleine lumière sur le monument et sa faune nocturne

Sa mise en lumière - esthétique il est vrai - constituant une sorte de vitrine de l'attractivité bisontine. De fait, l'ancien éclairage a été activé dès la semaine dernière, inondant de kilowatts les fortifications historiques. Et ce sera le cas tous les soirs, de la tombée de la nuit à 23 h 30.

Attaquée pendant son mandat, l'ancienne majorité de gauche avait, il y a quelques mois, accepté de «rallumer» la Citadelle, mais avec un système moins impactant et plus respectueux de l'environnement. Le projet ayant pris du retard, c'est finalement l'ancien éclairage que Ludovic Fagaut a réactivé. Sans écarter l'option d'utiliser le nouveau à terme: «On adaptera son fonctionnement s'il le faut, pour que la Citadelle soit éclairée entièrement, et non par intermittence et par portions, comme cela était prévu par nos prédécesseurs».

Pleine lumière donc sur le

monument qui domine la capitale comtoise... et sur la faune invisible qui le peuple. Laquelle vivra désormais au rythme de l'activité humaine, au grand regret des défenseurs de l'environnement (lire ci-dessous). Le maire, néanmoins, assure que sa municipalité sera «attentive à la préservation environnementale», et se porte garant «de l'équilibre entre la mise en valeur du patrimoine et l'harmonie de la nature».

Un équilibre qui sera peut-être difficile à trouver, s'agissant d'un site réglementé par un arrêté préfectoral de protection du biotope, datant de 2010,

qui concerne 94 paroisses rocheuses du département du Doubs, dont «les falaises de Rivotte à la grotte Saint-Léonard» et «Tarragnoz» à Besançon, celles-là mêmes qui supportent l'éclairage massif. Ce haut niveau de préservation de la faune et de la flore rupestre implique une réglementation stricte, concernant tout aussi bien la Citadelle que les roches du Plaimbois-du-Miroir, la Bottine à Ornans, le Rocher de la Vierge à Villers-le-Lac ou le piton du Verneau à Nans-sous-Sainte-Anne.

« Une décision déplorable »

«La décision de M. Fagaut est déplorable», commente Christophe Morin, le président de la Cpepsc (1), une association qui œuvre, souvent devant la justice, en faveur de la protection de la biodiversité. «Rallumer brutalement ces biotopes, en pleine période de transit et de nidification, a forcément un impact sur la faune.»

Et pour M. Morin, une mise en lumière «après des années sans éclairage, peut éventuellement être assimilée à une perturbation intentionnelle des milieux naturels, contrevenant au Code de l'environnement. Un élu ne peut pas ignorer les réglementations en vigueur».

● Serge Lacroix

(1) Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Franche-Comté.

Réactions / « Le vivant, c'est aussi du patrimoine »

Pendant la campagne, près de 70 chercheurs de l'université Pasteur avaient interpellé les candidats aux municipales sur les sujets environnementaux. Ils avaient conclu que, dans le programme de Ludovic Fagaut, les propositions liées à la protection de la biodiversité n'étaient pas les plus nombreuses, ni les plus pertinentes...

La première décision du maire, visant à «rallumer» la Citadelle, les conforte dans leur impression: «Éclairer un milieu naturel de manière aussi intense, et plus encore à cette période, c'est en dehors de toutes les recommandations scientifiques, qui préconisent un usage de l'éclairage artificiel modéré, sur des périodes courtes», estime Jérémy Froidevaux, maître de conférences et spécialiste de la faune volante au laboratoire Chrono-Environnement.

Espèces sensibles à la lumière

Fortement impacté selon lui, le grand rhinolophe, une

espèce de chauves-souris qui gîte dans les tunnels de la Citadelle. «C'est une espèce protégée, comme tous les chiroptères, qui a la particularité d'être lucifuge; elle fuit la lumière car elle la rend très sensible aux prédateurs. Un éclairage brutal va perturber les colonies, morceler les territoires de chasse, créer de forts déséquilibres».

L'éclairage artificiel, «cause majeure du déclin massif de la biodiversité» selon le scientifique, attire les insectes dont se nourrissent oiseaux et chiroptères, vidant certains milieux de leur nourriture et l'agglutinant près des projecteurs. Un bouleversement à grande échelle pour des animaux déjà fragilisés par la multiplication des sources lumineuses, surtout en ville. «Si on doit éclairer des lieux, il faut le faire de façon raisonnée, réfléchie. Et sûrement pas de façon intense, à la tombée de la nuit, où on impacte tout à la fois les espèces diurnes, nocturnes et crépusculaires.»

À l'adresse de Ludovic Fagaut qui dit vouloir «valoriser le patrimoine» en éclairant la Citadelle, Julien Azuara, chercheur à Chrono-Environnement, répond que «le vivant, c'est aussi du patrimoine». Soulignant au passage que le fameux grand rhinolophe et les autres chiroptères font l'objet d'animations et de conférences dans l'enceinte même du monument, assailli par 280 000 visiteurs chaque année.

« Cet éclairage ne nous pose pas de problème »

La LPO

«C'est du patrimoine, et c'est aussi un investissement à long terme, qui s'oppose aux intérêts immédiats», poursuit Julien Azuara. «Il faut considérer tous les services gratuits que les écosystèmes rendent aux humains. Les chauves-souris sont de grandes consommatrices de



La Citadelle a fait des chauves-souris qui peuplent ses murailles un des emblèmes du site. Archives Franck Hakmoun

moustiques, y compris les moustiques-tigres et les espèces qui, peut-être, transmettront bientôt des maladies.»

Ne pas les protéger, «c'est entamer un capital précieux».

À la Ligue de protection des oiseaux (LPO), la réaction est plus nuancée. Il faut dire que l'ancien éclairage, réactivé par Ludovic Fagaut, avait été pensé en concertation avec cette association, pour ne pas gêner des espèces comme les

faucons pèlerin ou crécerelle, le hibou grand duc ou le grand corbeau, toutes nichant à proximité. «Il est important que l'éclairage les épargne, donc qu'il ne concerne pas le bas des falaises», indique Thierry Vesz, délégué général Doubs et Jura de la LPO. «Nous resterons vigilants, mais en l'état, cet éclairage ne nous pose pas de problème.»

● S.L.